

St. Johannis-Vorstadt 13
Postfach
4001 Bâle
Tel. 061 262 01 111
ch@forumcivique.org

Monsieur I
le Conseiller Fédéral
Ignazio Cassis
Palais Fédéral Ouest
3003 Berne

Berne, le 31/3/2023

Monsieur le Conseiller fédéral,

De notre veillée «Liberté pour Maksym Butkevych», qui a eu lieu le 31 mars 2023 sur la Place fédérale, nous nous permettons de vous faire parvenir cette lettre.

De nombreuses organisations de défense des droits humains et des citoyens et citoyennes suisses demandent la libération du prisonnier de guerre ukrainien Maksym Butkevych. Il a souvent été invité chez nous en Suisse. C'est pourquoi nous nous sentons particulièrement concernés et souhaitons par la présente vous demander votre aide.

Maksym Butkevych est un défenseur des droits humains et journaliste ukrainien. Il est cofondateur du projet «Bez Kordoniv» (Sans frontières), qui aide les demandeurs d'asile et les migrant.es en Ukraine et lutte contre le «hate speech». Il est également cofondateur du centre des droits humains ZMINA et de la radio Hromadske et a travaillé en tant que journaliste pour de nombreux médias ukrainiens et internationaux (dont la BBC). Choqué par l'aggression majeure de la Russie contre son pays, il a rejoint les forces armées ukrainiennes en mars 2022. En juin 2022, il a été capturé près des localités actuellement occupées de Solote et Hirske (région de Louhansk). Pendant quelques mois on ne savait pas où il se trouvait.

Le 10 mars 2023, le Comité d'enquête de la Fédération de Russie a annoncé que Maksym Butkevych, membre de l'armée ukrainienne, avait été condamné à 13 ans de détention dans un camp renforcé par un tribunal de Louhansk, ville occupée par les Russes. Cette décision a été prise sur la base de faits librement inventés. Avec Butkevych, deux autres prisonniers ukrainiens – Viktor Pokhozey et Vladyslav Shel – ont été condamnés à 8,5 et 18,5 ans dans des circonstances similaires.

Selon la publication du Comité d'enquête de la Fédération de Russie, la «Cour suprême de la République populaire de Louhansk» a reconnu Maksym Butkevych coupable d'usage de la force contre la population civile, d'utilisation de méthodes interdites dans un conflit armé, de tentative de meurtre et de dommages intentionnels à la propriété d'autrui, d'avoir tiré, le 4 juin 2022, au lance-grenades sur l'entrée d'un immeuble d'habitation à Sjevjerodonezk, dans la région de Louhansk.

Dans cette affaire clairement construite, il n'y a aucune preuve, si ce n'est une «confession» du prisonnier mise en scène et filmée. De plus, l'unité Berlingo, à laquelle appartient Maksym Butkevych, n'a jamais été déployée dans la région de Sjewjerodonezk.

Avant ce verdict, aucune information n'avait été publiée sur l'accusation portée contre le prisonnier de guerre Boutkevych, ce qui a empêché l'engagement d'un avocat et la tenue d'un procès équitable. La Fédération de Russie refusant aux observateurs indépendants l'accès à ses lieux de détention dans les territoires occupés, il n'a pas été possible pour les organisations internationales de contrôler ses conditions de détention ou d'obtenir des détails sur son traitement.

Nous demandons que les poursuites illégales à l'encontre de Maksym Boutkevych et d'autres prisonniers de guerre soient abandonnées et que les personnes condamnées illégalement soient libérées.

Nous vous prions, Monsieur le Conseiller fédéral, d'agir en tant que chef du Département fédéral des affaires étrangères dans cette affaire :

- pour la remise d'une note de protestation à l'ambassade de Russie à Berne
- pour le lancement d'un échange de prisonniers entre la Russie et l'Ukraine, qui tienne compte de Maksym Butkevych et d'autres condamnés.
- pour une offre à la Russie et à l'Ukraine d'interner en Suisse des prisonniers de guerre comme Maksym Butkevych jusqu'à la fin de la guerre.
- pour une intervention auprès de la Fédération de Russie afin de permettre à des observateurs internationaux de rendre visite aux prisonniers de guerre et aux otages civils, afin de surveiller leurs conditions de détention et de prévenir les mauvais traitements et autres violations de leurs droits.

Monsieur le Conseiller fédéral, veuillez nous faire savoir si vous voyez des possibilités d'intervenir dans ce sens en faveur de Maksym Boutkevych et d'autres prisonniers. La Suisse, en tant que pays neutre, pourrait jouer un rôle important à cet égard.

Avec nos meilleures salutations

Michael Rössler

Coordination internationale du Forum Civique, tél. 076 548 79 51